



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
Par M Christophe GERTSCH
Président
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf.102.04 LC/da

Moudon, le 23 novembre 2020

Communication n°45/20 (LC)

Réponse à l'interpellation du Conseiller communal Charles CHARVET « Associations d'enseignement du français à Moudon »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité répond à l'interpellation intitulée « Associations d'enseignement du français à Moudon » qui a été déposée par le Conseiller communal Charles CHARVET à la séance du Conseil communal du 29 septembre 2020.

Préambule

Sur le territoire communal de Moudon, les associations « Français en jeu » et « Parlons français » dispensent l'enseignement de la langue française aux migrants. Il est nécessaire de mettre en évidence que l'activité de l'association « Parlons français » se déploie uniquement à Moudon, alors que celle de « Français en Jeu » s'étend sur l'ensemble du territoire cantonal.

Cette particularité locale provient essentiellement sur la manière de percevoir l'intégration adoptée par chacune des associations concernées.

Pour une meilleure compréhension de cette spécificité, il faut remonter à l'origine de la survenance de cet événement. Au début, seule l'association « Français en Jeu » existait à Moudon et elle était dirigée par la directrice du Château de Carouge. L'enseignement était donné par des bénévoles venant de diverses professions.

Vers l'année 2010, l'association a fait le choix de s'organiser selon le système d'instruction eduQua, reconnu par le canton de Vaud. Cette conversion lui a permis de bénéficier des subsides cantonaux. L'application de la méthode en question contribue à la certification de qualité de l'ensemble des activités de l'association qui l'applique.

Toutefois, l'adhésion à la formation eduQua - qui correspond à la reconnaissance de la qualité de l'enseignement - a eu pour corollaire une organisation différente et bien plus importante de « Français en Jeu », accompagnée des nouvelles activités et fonctions.

L'adoption de cette structure a généré de très nombreuses tâches purement administratives et créé ainsi une réflexion divergente sur l'utilité de l'enseignement du français parmi les enseignants bénévoles. Un groupe de 7-8 bénévoles, guidé par l'expérience de l'enseignement du français et la manière de l'adapter au besoin d'intégration des migrants, a quitté « Français en Jeu » pour créer « Parlons français ».

A noter que les deux associations bénéficient d'un subside communal qui se monte à CHF 15'000.—pour « Français en Jeu » et CHF 5'000.— pour « Parlons français ».

Pour mieux comprendre la pensée qui a conduit à l'existence des deux associations en question, ayant pour cible la même tranche de population, soit les migrants, il est utile et nécessaire d'analyser leur fonctionnement.

Français en Jeu

L'enseignement

Le niveau de l'enseignement est reconnu par le canton qui alloue des subsides. Les fonds proviennent de la direction générale de la cohésion sociale. L'activité de l'association comprend plusieurs aspects d'apprentissage de la langue française.

L'association applique le concept d'enseignement FIDE¹, ce qui signifie que les supports des cours décrivent des scènes de la vie quotidienne.

- Cours standards
L'enseignement a lieu une fois par semaine d'une durée de 2h. Il comprend 6 classes.

- Cours semi-intensifs (*mamans enfants*)

Cet enseignement est organisé en collaboration avec le CSR (Centre social régional) et le CSIR (Centre social d'intégration pour les réfugiés). Les cours sont donnés deux fois par semaine.

Les bénéficiaires sont des mères de famille qui n'ont pas des solutions de garde pour leurs enfants. L'association accueille aussi les enfants aux mêmes périodes, pour lesquels elle organise des activités en fonction de leur âge.

- Apprendre l'école

Les bénéficiaires sont les parents qui ont des enfants scolarisés. L'association fournit des explications sur le système scolaire et aide à l'accomplissement des diverses formalités.

Ce cours d'une durée de 2h est donné une fois par semaine.

L'association ambitionne d'étendre ses activités dans de nouveaux domaines en rapport avec l'enseignement du français aux migrants. A titre d'exemple, il faut citer le droit de délivrer une attestation de niveau du français oral et écrit qui permet de se présenter à la procédure de naturalisation ou encore l'ouverture d'un café contact

Vu que l'association applique le concept FIDE, elle peut délivrer des certificats de niveau de langue. Ils sont reconnus officiellement. Leurs porteurs doivent les présenter à l'autorité compétente pour le renouvellement de leur permis de séjour.

Les apprenants

Les apprenants sont au nombre de 85. La liste d'attente est de 15 personnes. Chaque apprenant s'acquitte d'une finance annuelle de CHF 40.--.

¹ FIDE est l'acronyme de « Français, Italiano, Deutsch en Suisse » et désigne le programme suisse pour la promotion de l'intégration linguistique. L'objectif de fide est de garantir des opportunités de développement et d'évaluation des compétences linguistiques efficaces et de qualité pour les personnes allophones. L'approche didactique de fide se fonde sur des principes tels que le rapport au quotidien ainsi que l'orientation vers l'action et les besoins.

Aucune attestation du niveau de langue n'est délivrée. Seul un certificat du suivi des cours est remis.

Bénévoles

Les bénévoles enseignants sont au nombre de huit. Des bénévoles supplémentaires, au nombre de trois, s'occupent du domaine des inscriptions.

Du fait que « Français en Jeu » est une association formatrice, certains bénévoles donnent des cours dans le cadre de formateurs d'adultes. Dès que leur formation s'achève, ils quittent l'association. D'autres proviennent des programmes de réinsertion et dès qu'ils trouvent un emploi, ils quittent l'association. Dès lors, le suivi des apprenants paraît saccadé.

A noter que le recrutement de bénévoles est une tâche difficile.

Parlons français

Enseignement

La conception, toujours en vigueur, de l'enseignement du français pour les fondateurs de l'association « Parlons français » consiste à ne pas attacher plus d'importance que nécessaire au domaine administratif, mais faire avancer les apprenants à la connaissance de la langue française.

De surcroît, le concept utilisé met la priorité sur l'apprentissage du vocabulaire de base, ce qui permet une communication avec des tiers par un dialogue simple. L'amélioration des connaissances découlerait par la multiplication des contacts dans la vie.

L'enseignement poursuit le but d'apprentissage par la conversation et non pas par des leçons de style académique.

Il y a 10 cours par semaine d'une durée de 1h30 par cours.

Il n'y pas d'échelons d'enseignement.

Les apprenants ont un bas niveau des connaissances de la langue française. Il n'y a pas de promotion des apprenants d'une année à l'autre.

« Parlons français » est une association d'action citoyenne, et se caractérise par un fort engagement des intervenants à tous les niveaux.

Les apprenants

Les apprenants culminent au nombre de 70 personnes. La liste d'attente est de 10 personnes. Chaque apprenant s'acquitte d'une finance annuelle de CHF 40.-.

Il n'y a pas de promotion à des niveaux supérieurs.

Aucun certificat de niveau du français n'est délivré. Une simple attestation d'assiduité est délivrée, laquelle témoigne que son porteur a suivi le cours de français.

Bénévoles

Le noyau des bénévoles provient de la scission en 2012 avec « Français en Jeu ».

Les bénévoles enseignants sont au nombre de 15 personnes.

Ils exercent diverses activités professionnelles (enseignant, médecin, infirmière, etc), mais suivent une formation continue.

Pour la plupart, ils enseignent à l'association depuis 8 ans. Cette stabilité bénéficie aux apprenants. Ils manifestent un grand attachement à l'association.

De plus, ils sont majoritairement domiciliés à Moudon et se rencontrent fréquemment dans les rues et les commerces locaux avec les apprenants, avec lesquels ils nouent la conversation prolongeant dans la pratique les cours enseignés. Il n'y a pas de difficultés de recrutement pour les bénévoles enseignants.

Fondé sur ce qui précède, il convient de se déterminer sur l'interpellation déposée par M. le Conseiller communal Charles CHARVET le 29 septembre 2020 dont le sens, sans trahir l'esprit de l'intervention en question, se résume ainsi :

Faut-il soutenir deux associations dans la mesure où :

- Les deux poursuivent le même objectif, s'appuient sur le même public cible et font appel à des enseignants bénévoles ?
- Ne faudrait-il pas dès lors favoriser le rapprochement des deux structures afin d'éviter les doublons et ainsi favoriser l'efficacité d'une structure unique ?
- Il est demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité de les regrouper sous l'égide de « Français en Jeu » ?

En réponse au premier paragraphe de l'interpellation tel que figuré ci-dessus, il faut admettre en premier lieu que les notions des deux associations se ressemblent dans les grandes lignes, mais diffèrent sensiblement dans leurs conceptions.

En effet, il s'agit d'un public de migrants mais l'enseignement de la langue suit une méthode déterminée par les raisonnements propres à chaque association, à savoir :

- Français en Jeu

Elle suit la méthode exigée par eduQua afin de remplir les conditions de qualité de l'enseignement, ce qui lui permet de bénéficier des subsides cantonaux. En outre, cette association comprend dans son enseignement des cours standards, des cours semi-intensifs et des cours qui font l'objet d'octroi d'attestations du niveau de français à des fins administratifs (par exemple : renouvellement du titre de séjour pour les migrants). Des cours intitulés « Mamans-Enfants et « Apprendre l'école » complètent la formation que cette association dispense aux migrants.

- Parlons français

Le concept d'enseignement du français se fonde sur l'acquisition du vocabulaire nécessaire pour entrer en contact avec des tiers et accomplir les actes quotidiens nécessaires.

Cela dit, il pourrait se poser la question de savoir quelle association aurait la préférence quant à l'enseignement du français, alors que les deux jouent parfaitement leur rôle d'intégration des migrants ?

- Français en Jeu

La difficulté de recrutement des bénévoles est récurrente. Au nombre de 8, ils marquent les difficultés d'encadrement des apprenants de cette structure qui pourraient être dues aux exigences de la formation et des tâches administratives qui feraient obstacle à leur recrutement.

Toutefois, par sa qualité d'association formatrice, elle attire des bénévoles guidés par les programmes de réinsertion.

- Parlons français

Les bénévoles de cette association se distinguent par leur engagement et leur attachement à l'association. La méthode de leur enseignement résulte de leur expérience d'enseignants et l'examen des besoins des migrants dans le domaine de la connaissance de la langue française.

S'agissant du rapprochement entre les deux structures, il est suffisamment démontré dans la première partie de cet exposé que nous sommes en présence de deux associations complémentaires dont l'existence se justifie et enrichit avantagement la politique d'intégration des migrants à Moudon.

Par ailleurs, le rapprochement des enseignants bénévoles des deux associations semble compliqué. En effet, ceux de « Parlons français » sont issus de la scission avec « Français en Jeu » du fait notamment de l'adoption par cette dernière du concept eduQua.

En ce qui concerne la question du regroupement, il ne pourrait s'agir d'un regroupement, mais d'une absorption de « Parlons français » par « Français en Jeu ». En effet, il faut se référer aux statuts de « Français en Jeu » qui bénéficie des subsides cantonaux à la suite de l'adoption du concept eduQua, ce qui n'est pas le cas pour « Parlons français ».

Réflexions complémentaires

Si par une supposition audacieuse, toutes les contrariétés étaient supprimées et que le regroupement pouvait devenir une réalité, il est évident que de nouveaux problèmes apparaîtraient et seraient encore plus difficiles à résoudre, notamment :

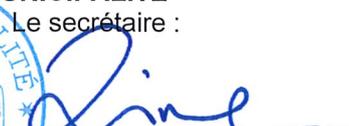
1. La nouvelle structure réunirait plus de 150 élèves.
2. Le lieu d'accueil d'une telle structure est pratiquement impossible à trouver dans notre Commune.
3. Pour bénéficier de subsides, il faut que l'Etat de Vaud reconnaisse cette structure. L'Etat de Vaud participe à raison de 70% des charges pour autant que la Commune participe à hauteur de 30%. Il n'est pas exact de penser qu'une quelconque économie soit réalisée par l'existence d'une seule association. Au contraire, il faudrait s'attendre à une augmentation substantielle de l'aide financière de la Commune.

En vous remerciant de votre attention et en restant à disposition pour toute question, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :


C. PICO


A. IMERI

